



Mobilisation ministérielle en faveur de l'EDD

publié le 07/06/2019

Définition de 8 axes d'actions

Descriptif :

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse se mobilise en faveur du climat et de la biodiversité : 8 axes d'actions et 1 accord-cadre avec l'Agence française pour la biodiversité

Suite aux pistes de réflexions et aux propositions d'actions des lycéens, notamment du CNVL, portant sur le changement climatique, le développement durable et la biodiversité, le ministre s'engage sur 8 axes d'accompagnement et d'actions de ces initiatives lycéennes déployées sur le territoire.

Lire le communiqué de presse du 5 juin 2019 de Jean- Michel Blanquer : [Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse se mobilise en faveur du climat et de la biodiversité : 8 axes d'actions et 1 accord-cadre avec l'Agence française pour la biodiversité](#)

8 MESURES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 1. FAIRE** de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, ruches, nichoirs, compost, etc).
- 2. IDENTIFIER** un binôme d'éco-délégués au collège et au lycée. Objectif : 20 000 éco-délégués en 2020.
- 3. CONSACRER** une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable.
- 4. INTÉGRER** les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.
- 5. ENGAGER** les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable. Objectif : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022
Tout savoir sur la démarche de labellisation E3D : <https://eduscol.education.fr/1675/labellisation-e3d.html>
- 6. ÉTUDIER** le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.
- 7. INTÉGRER** les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologique et professionnelle.
- 8. CRÉER** un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020.
* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Signature d'un accord cadre avec l'Agence française pour la biodiversité, afin de former la jeunesse sur les enjeux de la protection de la biodiversité.

Cet accord va donner lieu notamment :

- au déploiement du réseau d'aires marines et terrestres éducatives ;
- à l'élaboration d'un kit pédagogique biodiversité à destination du primaire ;
- à l'organisation d'un appel à projets pour les lycées dans le cadre du congrès mondial de la nature qui se tient à Marseille en 2020 ;
- à l'incorporation de contenus biodiversité au sein des outils d'éducation à l'environnement et au développement durable déployés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.